



PV CC Coppet 5/2013

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET  
LEGISLATURE 2011-2016**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AOUT 2013**

Début de la séance : 20h20

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 44 Conseillers ou Conseillères  
Excusés : 11 Conseillers ou Conseillères  
Absent : 0 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.  
Majorité à 23

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du Procès-verbal du 24 juin 2013 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Rapport des commissions des Finances et ad hoc concernant le préavis No 19/2012-2013 relatif à la validation et au financement du Programme des investissements régionaux (PIR) ;**
5. **Rapport des commissions des Finances et de Gestion concernant le préavis No 01/2013-2014 relatif à la demande de crédit de CHF 910,000.00 pour l'acquisition de 10'995 m2 à détacher de la parcelle no 1 de Coppet ;**
6. **Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 02/2013-2014 relatif à la modification du Règlement du Service de défense incendie et de secours, de son annexe et de la Convention intercommunale ;**
7. **Rapport de la commission Mobilité concernant le préavis No 03/2013-2014 relatif à une demande de crédit de CHF 104,500.00 pour la réalisation, à la route de Tannay, de mesures d'aménagements en faveur des transports publics régionaux ;**
8. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
9. **Divers et propositions individuelles.**

### 1. Approbation du Procès-verbal du 24 juin 2013

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 41                      Non : 0                      Abst. : 2

Le PV du 24 juin 2013 est approuvé.

### 2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

Piçûre de rappel : les rapports des commissions doivent impérativement être remis **signés** avant la séance du Conseil.

Après discussion avec la Municipalité, le point 5, soit le préavis **01/2013-2014** de l'ordre du jour est retiré.

### 3. Communications de la Municipalité

*M. G. Produit*

Espère que tous les conseillers sont en bonne forme, la soirée s'annonçant très importante ; le résultat du vote de ce soir concernant le PIR est attendu par les autres communes.

Il ne sera pas possible de parler de la facture cantonale 2012, car elle n'a pas encore été reçue. Cependant, le maintien du taux de 0.53 centimes additionnels sera proposé et les rentrées fiscales sont tout-à-fait correctes par rapport à l'année passée.

*M. J.-C. Trotti*

Donne les informations suivantes :

- Abandon du projet de la reprise du chemin des Voirons car certains propriétaires refusent de rentrer en discussion malgré toutes les solutions proposées.
- Installation de deux pavillons scolaires provisoires au Chaucey pour deux classes. Ce travail a été réalisé par ARSCO SA.
- Un architecte a été sélectionné, suite à un concours, pour réaliser le projet du restaurant au port et la restauration de la salle communale. Un préavis d'étude sera présenté cet automne.
- Venue de Mme Gorite, de M. Blanc et d'autres personnalités des CFF, mercredi 4 septembre pour l'inauguration de la Place de la Gare à 16h00.
- Les travaux pour le chemin piétonnier Grand-Pré/Gare débuteront le 17 septembre pour 3 mois.
- Le chantier côté nord de la gare débutera le 9 septembre pour 1 mois et demi environ.

*Mme N. Imesch*

Constata que malgré le mécontentement des utilisateurs au début de la mise en place de la nouvelle politique de stationnement en mai, ceux-ci semblent maintenant satisfaits. Il reste encore une liste d'attente à la parcelle 221, régulièrement mise à jour.

L'étape suivante sera la suppression des places à la rue du Perron, du Greny et des Belles Filles, ainsi que les 4 places à la rue des Murs, côté Nyon de la chaussée.

La Municipalité a pris la décision de subventionner, à hauteur de CHF 100.00, le renouvellement de tout abonnement de parcours pour les habitants de Coppet, tout au long de l'année et non pas seulement en juillet. De plus amples informations paraîtront dans le Journal de Coppet.

Suite aux décisions prises, le contrat avec la société de surveillance SDS sera signé la semaine prochaine et elle débutera son activité dès le 1<sup>er</sup> septembre.

*Mme S. Paratore*

Annonce qu'en janvier 2014 la crèche des Coppalines, ouverte en 2005 par la Commune de Coppet, sera transférée à l'AJET suite à la demande de celle-ci. Elle pourra continuer d'obtenir des subventions cantonales puisqu'il faut deux structures d'accueil pour en bénéficier, soit les UAPE et la crèche des Coppalines. Les comptes de la crèche sont actuellement validés par le Conseil de Fondation dont font partie le Syndic M. Produit, M. Formenti, un membre du comité de direction de l'Ajet et Mme Paratore comme Présidente. Le budget et les comptes sont validés auprès du comité de direction de l'AJET puis à la commission de gestion intercommunale et finalement par le Conseil intercommunal de l'Ajet. Grâce à cette nouvelle situation, les conseillers intercommunaux auront une vision plus claire des comptes et des activités de la crèche.

Présentation de l'organigramme de l'AJET en 2013 comprenant encore la Fondation les Coppalines qui ne figurera plus sur celui de 2014. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 elle aura donc une gestion intercommunale et le jardin d'enfant L'Île aux Enfants, qui fait partie de la fondation mais qui a une gestion complètement indépendante, sera repris par la Commune. La Fondation sera ainsi dissoute. Ce transfert n'amènera aucun changement au niveau du personnel, des enfants et des parents.

*M. G. Produit*

Les préavis déposés pour la prochaine séance du 7 octobre 2013 sont les suivants :

- demande de crédit destinée à participer à la construction d'une piscine/patinoire, en remplacement de la construction d'une salle de gymnastique; Coppet n'ayant pas de salle de gymnastique pour le niveau primaire a, jusqu'à présent, utilisé des infrastructures co-financées au niveau intercommunal ;
- soumission de l'arrêté d'imposition pour 2014 qui devra être transmis à la Préfecture début novembre ;
- règlement communal sur le service des taxis ;

Suite à la suppression du point 5 par la municipalité, quelques explications sont données:

- la Municipalité venant d'apprendre qu'une procédure juridique est en cours concernant l'incapacité de discernement du propriétaire, elle a décidé de reporter le vote prévu pour l'achat de la parcelle No1 qui longe le chemin du Chaucey et de la Doye. Un règlement communal autorise ce genre de report. Les décisions juridiques devraient se prendre rapidement.

#### **4. Rapport des commissions des Finances et ad hoc concernant le préavis No 19/2012-2013 relatif à la validation et au financement du Programme des investissements régionaux (PIR)**

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose de refuser ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, Mme S. Baltzer, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Suite à la demande de M. J-P. Blanchoud souhaitant que l'ensemble du rapport de la commission soit lu vu, l'importance du sujet, M. Y. Riesen lui rappelle que tous les documents ont été envoyés aux conseillers 2 semaines avant la séance du Conseil.

Personne d'autre n'en demandant la lecture, la séance peut continuer.

Mme C. Chevalley apporte son soutien à M. Blanchoud.

Suite à la question de M. R. Richard désirant connaître les décisions des communes qui ont déjà répondu, M. G. Produit rappelle que 44 communes font partie du Conseil Régional. Le Comité de Direction a proposé à l'Assemblée législative de ce conseil, composée d'élus de l'exécutif mais aussi, pour certaines communes telles que la nôtre, d'élus du législatif, que pour valider ce projet, 38 communes, représentant 90% de la population du district, doivent l'accepter. Actuellement, 30 ont

voté dont 4 qui l'ont refusé, soit : Vich, Perroy, Tartegnin et Longirod. Les 26 communes qui ont dit oui représentent 72% de la population et si les décisions continuent dans ce sens, nous pourrions dire que dans le district nous avons été capables de fédérer une solidarité autour d'un projet par rapport à des infrastructures qui sont nécessaires.

Mme L. Bory : qui sont les actionnaires de la Sofren S.A. qui sera chargée de gérer 20 millions de francs et jouera un rôle clé ? Dans le Registre du Commerce elle figure comme société anonyme standard avec 3 administrateurs.

M. G. Produit : une société anonyme fait toujours un peu peur puisque c'est un comité d'administration qui prend les décisions. En fait c'est le Conseil Régional qui pilote la Sofren puisque c'est une délégation du comité de direction du Conseil Régional, donc 3 syndicats, qui préside aux destinées et qui soumet à une Assemblée Générale qui représente toutes les communes du district membres du Conseil Régional, soit 44 communes. Chaque commune a 1 voix. Pour le moment il n'y a pas encore d'activité, c'est pourquoi il n'y a pas encore d'organe de révision. Le Conseil Régional en est l'actionnaire, c'est-à-dire les conseillers communaux puisqu'il a été constitué suite à un vote des communes qui désiraient en faire partie. Seules 3 communes ont refusé, dont Bassins.

M. F. Formenti : la Commission des Finances n'a appris l'existence de la Sofren S.A. qu'au cours de ce préavis et pensait que les municipalités n'avaient pas le droit de faire partie de sociétés anonymes sans l'autorisation du Conseil Régional et regrette que le Conseil communal n'ait pas été informé.

M. G. Produit : les sociétés anonymes sont souvent décriées par certains élus du législatif car ils ne savent pas ce qui s'y passe. ARSCO par exemple est une société anonyme fondée en 1991 pour la construction du bâtiment scolaire des Rojalets. Les décisions sont prises par le Conseil d'administration où sont présents un ou deux municipaux pour chaque commune (2 pour Coppet). Chaque commune ayant sa propre vision des dépenses, les débats sont importants. La Municipalité préfère faire confiance à ses délégués qui ont été élus et ne juge pas utile de réunir le Conseil communal avant ou après chaque séance. Il en va de même pour le Conseil Régional.

M. M. Gada : jusqu'à présent, le Conseil Régional ne se basait que sur des délégués de l'exécutif et c'est Coppet qui a insisté pour avoir des représentants du législatif. D'après ses statuts, c'est le Conseil Régional qui élit lui-même ses délégués pour son comité de direction, par conséquent, ce ne sont que des exécutifs. Les Conseillers communaux n'ont rien à dire, donc les décisions ne sont pas démocratiques. Selon les statuts du Conseil Régional les comptes doivent être présentés chaque année, comme dans le cas des Conseils intercommunaux, tels que l'AJET ou l'ASCOT. Mais le Conseil communal n'en entend jamais parler, car seuls ses délégués sont présents aux assemblées, ce qui signifie qu'il y a un déficit d'information au sein de notre Conseil.

M. G. Produit : les comptes des collectivités étant publics ils pourraient dorénavant être intégrés dans la comptabilité communale avec ceux des Coppalines, des Pompiers, etc...

D'autre part, le travail auprès du Conseil Régional représentant environ 10 heures par semaine, le Syndic propose à un ou deux conseillers de venir aux séances et ensuite de rapporter. Cependant, force est de constater que, depuis que le Conseil Régional a ouvert son Assemblée législative aux Conseillers communaux, il y a un taux d'absentéisme beaucoup plus important alors qu'il n'y a que 4 Assemblées intercommunales par année !

Le Syndic tient à relever la qualité du travail de la commission des finances et de la commission ad hoc. Plusieurs séances ont eu lieu représentant un certain nombre d'heures. Cependant, dans le rapport de la commission des finances il est écrit « dans l'hypothèse où tous les projets sont validés par le Conseil communal... » mais, c'est à la commission des finances de vérifier le risque maximal ! En 2017, on ne sera pas arrivés à faire valider les 56 ou 60 projets et tous les objets pour 2013 ne pourront pas être présentés.

En fait, si le Conseil vote il s'engage à co-financer pendant 20 ans des projets pour environ 9 millions. Comme pour les transports publics, cette somme sera intégrée dans les comptes de fonctionnement et sera prise dans la trésorerie. Si nous n'avons pas les fonds, il faudra emprunter.

M. Weber, chef du Service Cantonal des Finances des Communes a écrit, suite au rapport de la Commission des finances soumis aux services cantonaux, que le plafond de cautionnement de la commune n'est pas utilisé. En fait, le cautionnement de 4,5 millions pour la piscine/patinoire n'a pas à

être utilisé car l'organisme de financement accepte de prêter l'argent sans cautionnement, pour autant que les communes assument le déficit d'exploitation qui se montera pour Coppet à environ CHF 50'000 par année.

Finalement le financement se fera par moitié au franc par habitant et l'autre moitié sur une partie dite conjoncturelle.

Sur l'année qui sert de base calculatoire, la Commune de Coppet a touché 1,548 million et sa contribution sur ce montant-là est de CHF 238'000.

En cas de dépassement du coût d'un projet, il faudra faire un préavis complémentaire. L'idée c'est d'engager des fonds pour obtenir de tiers, du Canton et de la Confédération une manne importante. Si les tiers ne fournissent pas les fonds, les projets ne se feront pas car nous n'investirons pas plus de 11 millions par année. Ce montant a été déterminé en fonction des gains immobiliers moyens des 20 dernières années.

Concernant la position technique de la commission des finances, elle est compréhensible, mais sur un projet de plus de 20 ans, tout ne sera pas réalisé. C'est une planification ambitieuse, mais aujourd'hui nous souffrons d'un déficit d'infrastructures extrêmement important, comme pour la mobilité par exemple. Coppet doit donner le ton pour aller de l'avant vis-à-vis d'autres communes et il est important de faire confiance aux autorités de Coppet qui pourront fixer des règles. Prendre un risque maximal de 9 millions sur 20 ans pour la Commune de Coppet est juste.

Coppet a un rôle phare à jouer et se doit de donner le ton de la solidarité vis-à-vis des communes qui ont beaucoup moins de moyens.

M. G. Cherbuin : travail remarquable de la Commission des finances mais il faut voter un plan où nous allons perdre encore plus notre autonomie au niveau des rentrées fiscales, alors que nous versons déjà une grande partie de celles-ci au Canton. Les projets nous concernant n'étant pas si importants puisque presque tout est déjà en cours, ou dépend du PDL. Il faut se rallier au rapport de la commission des finances

M. G. Produit : la requalification de la route Suisse n'est pas encore faite. Même si Coppet perd un peu de son autonomie c'est aussi une question de solidarité. D'autres communes, moins concernées, ont voté oui.

Mme L. Bory : pour des projets d'envergure il faut regarder l'intérêt de la région et non de chaque commune. Malheureusement la situation actuelle fait que les législatifs communaux perdent leur pouvoir en faveur des exécutifs communaux. Dans le projet présenté, il y a un réel déficit démocratique qu'il ne faut pas cacher.

M. G. Produit : pourquoi l'élue exécutif aurait-il moins d'importance ou de compétence que l'élue législatif? C'est le Conseil Communal qui est maître sur le territoire de Coppet où les représentants au Conseil intercommunal du Conseil régional sont à égalité entre exécutif et législatif.

M. F. Keller : difficile de se faire une idée en lisant ce préavis mais ayant assisté à une séance d'information à ce sujet j'ai pu me faire une meilleure idée. Il faut faire confiance. Il est indéniable que certains projets qui profiteront plus à Coppet seront quand même financés par tous.

M. F. Formenti : cette réflexion a été faite aussi par la commission des finances mais à l'heure actuelle il est impossible de savoir quels projets aboutiront. En 2017 il y aura un deuxième volet du PIR et donc une inflation des projets étant donné que 38 communes sont concernées. De ce fait, la Commission des finances maintient que le projet actuel est sur-dimensionné. L'engagement de ce soir porte sur 9 millions avec des suppléments qui peuvent encore arriver et que nous devons voter. Ce montant va manquer dans la trésorerie, c'est pourquoi nous proposons de refuser ce PIR.

M. G. Produit : pourquoi parler maintenant d'inflation de projets pour 2017. Chacun sera discuté et pourra être refusé. D'un point de vue financier des simulations ont été faites pendant 2 ans, pour que toutes les communes puissent assumer. Une inflation ne peut pas être prévue maintenant. L'intérêt de cette procédure c'est de pouvoir amener des aménagements qui ont une position stratégique et un intérêt régional.

M. E. Charlot-Valdieu : la commission ad hoc, dont je fais partie, n'a pas pris en compte que Coppet mais toutes les communes concernées, puisque nous nous déplaçons également. Il y a dans ce projet

un intérêt pour Coppet même si les infrastructures sont à l'extérieur. D'autre part, nous avons la chance d'avoir une démocratie enviée alors pourquoi ne pas faire confiance aux personnes que nous avons élues et qui vont gérer cette nouvelle structure ? Nous avons raté le train du regroupement des communes de Terre-Sainte, ne ratons pas ce grand projet et faisons confiance à nos élus. Nous aurons notre mot à dire au moment du choix d'un projet concernant notre commune.

Mme A. Cherbuin : dans le canton de Vaud 5 régions qui se sont constituées en agglomération nous envient de pouvoir lever des fonds tels ceux proposés par le Conseil Régional. Concernant les chiffres de la commission des finances, il est dit que 264 millions seraient à la charge du District pour financer des investissements de 628 millions, soit pour CHF 1.00 investi, CHF 2.37 mis par des tiers. Coppet est concerné par 8 projets, d'un total de 48 millions. En investissant 9 millions sur 20 ans, nous sommes loin d'être perdants et cela représente 1,6 % de notre budget annuel.

M. F. Formenti : ces subventions ne sont pas des cadeaux : nous devons les payer. Ce n'est pas le PIR qui est le seul déterminant pour obtenir des financements.

M. G. Produit : les 13 millions mis par les communes pour les transports publics coûtent en réalité 78 millions et la différence est payée par des fonds tiers. Il n'est indiqué nulle part que le PIR est le seul moyen de lever des fonds...

Mme S. Baltzer : le déficit démocratique évoqué à plusieurs reprises est le grand problème. Même si le Conseil régional n'a pas voulu intégrer au départ les représentants des législatifs, il ne faut pas que cet aspect prenne le dessus sur la pertinence du PIR pour notre commune. Notre délégation a assisté à 3 séances du Conseil intercommunal et il semblerait que certains Conseils communaux vont également envoyer des délégués. Il devrait être possible de modifier les statuts du CR dans ce sens. Tant le délégué de l'exécutif que celui du législatif doit œuvrer dans le sens de la commune.

M. M. Gada : on ne peut pas changer si facilement les statuts qui sont pour 55% de l'exécutif. Je suis d'accord avec M. E. Charlot-Valdieu concernant le système de démocratie suisse ce qui veut dire que le législatif décide et que l'exécutif propose mais dans le cas du Conseil Régional l'exécutif propose et décide. Donc il n'y a pas la séparation de fonctions.

Concernant la remarque de M. Cherbuin au sujet du contrôle des finances, la commission a relevé en 2012 que nous n'en maîtrisons que 13%. Ce qui veut dire que l'état de nos finances nous dépasse complètement.

M. A. Gökok : nous aurons maintenant 4 niveaux d'impôt : communal, cantonal, fédéral et maintenant régional.

M. J-C Trotti : la répartition des délégués au Conseil Régional est très bien : en tant que représentant de la Municipalité j'ai 2 voix et Mmes Cherbuin et Baltzer, membres du Conseil Communal, en ont chacune une.

M. G. Produit : la votation concerne un engagement, un principe de financement, puis un certain nombre de projets qui représenteront au maximum CHF 450'000 par année. Nous avons estimé que nos finances communales permettent de prendre à sa charge les 2 points d'impôt supplémentaires que vous auriez dû payer dans le cadre de la réforme policière, soit CHF 580'000. Aujourd'hui la Commune de Coppet est capable, sans toucher à l'imposition, d'assumer cette somme de CHF 450'000 jusqu'en 2017.

M. F. Formenti : suite aux propos de M. A. Gökok concernant les 4 niveaux d'impôt, il y a en Suisse un système de péréquation et il existe également un système de compensations qui profitent aux grandes agglomérations. Donc il ne faudrait pas que ce soit une charge supplémentaire.

M. Produit : les factures sociales et la péréquation intercommunale sont deux choses complètement différentes qui ne sont pas liées.

M. de Rahm : M. Produit a toujours parlé de l'aspect financier mais pas de l'aspect démocratique.

M. Produit : dans l'Assemblée législative les représentants peuvent être des élus issus de l'exécutif qui se retrouvent dans le législatif et des Conseillers communaux qui représentent également la Commune. Il n'y a aucun problème pour que des représentants du législatif représentent les municipaux aux assemblées, ceux-ci ayant déjà beaucoup de charges. Siégeant au CODIR, je peux m'engager à demander un changement des statuts pour que toutes les décisions soient aux mains des législatifs. D'autre part, il y a quand même 26 communes sur 30 qui n'ont pas relevé ce déficit démocratique.

M. Gada : toutes les communes ont accepté le Conseil Régional mais il n'était alors pas question d'investissements de 500 millions.

M. Keller : comment faire avancer une région si chaque commune travaille dans son coin ?

Mme Gavin : si tout le monde avait été aux séances d'information, il y aurait moins d'hésitation ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote à bulletin secret sur demande de M. G. Cherbuin et approuvé par plus de 5 personnes.

Oui : 25

Non : 17

Abst. : 2

Le préavis No 19/2012-2013 relatif à la validation et au financement du Programme des investissements régionaux (PIR), est accepté.

#### **5. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 02/2013-2014 relatif à la modification du Règlement du Service de défense incendie et de secours, de son annexe et de la Convention intercommunale**

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, M. G. Cherbuin, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote

Page 1 à 2 « Généralités »

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Page 2 à 4 « Organisation du SDIS »

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Page 4 et 5 « Service de sapeur-pompier »

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Page 5 et 6 « Intervention et exercices »

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Page 6 « Frais d'intervention »

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Page 6 et 7 « Discipline »

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Page 7 « Entrée en vigueur et abrogation »

Oui : 43 Non : 0 Abst. : 0

Annexe 1 « Frais d'intervention »

Oui : 43 Non : 0 Abst. : 0

Page 1 à 3 « Convention intercommunale sur le SDIS »

Oui : 43 Non : 0 Abst. : 0

Préavis dans son entier et lecture de la décision

Oui : 43 Non : 0 Abst. : 0

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43 Non : 0 Abst. : 0

Le préavis No 02/2013-2014 relatif à la modification du Règlement du Service de défense incendie et de secours, de son annexe et de la Convention intercommunale, est accepté.

**6. Rapport de la commission Mobilité concernant le préavis No 03/2013-2014 relatif à une demande de crédit de CHF 104,500.00 pour la réalisation, à la route de Tannay, de mesures d'aménagements en faveur des transports publics régionaux**

A la demande du Président, le rapporteur de la commission Mobilité, M. Eric Wegmann lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 42 Non : 1 Abst. : 0

Le préavis No 03/2013-2014 relatif à une demande de crédit de CHF 104,500.00 pour la réalisation, à la route de Tannay, de mesures d'aménagements en faveur des transports publics régionaux, est accepté.

M. J.-C. Trotti remercie l'assemblée pour la confiance accordée à la Municipalité et prend note des remarques faites par la commission des Finances dans les conclusions de son rapport très détaillé.

**7. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour**

Oui 42 Non : 0 Abst. : 1

L'extrait du PV est accepté à la majorité.



## 8. Divers et propositions individuelles

M. F. Formenti : pourquoi la ligne du stop en bas du chemin des Voirons se trouve-t-elle à 1mètre et demi du stop ?

M. J-C. Trotti : pour une question de visibilité et priorisation de bus.

Mme S. Baltzer : les nouveaux abris pour les deux roues à la gare ont déjà été vandalisés.

M. J-C.Trotti : pourtant c'est un modèle de sécurité mais ils doivent être encore sécurisés.

Mme L. Volant : constate que le Bourg de Coppet n'est pas très propre.

M. J-C. Produit : admet la remarque et a aussi constaté des problèmes. Le planning de l'entretien va être revu.

Mme C. Gavin : il n'y pas d'abris de bus et qu'en est-il des places de vélo à la place du Four ?

M. J-C. Trotti : les abris ne sont pas prévus pour le moment. Nous sommes en train d'étudier une augmentation des places pour les deux roues à la Place du Four.

Mme C. Demole : pourquoi le Dr Chervet a-t-il un parking réservé à Coppet alors qu'il ne pratique plus ici ?

M. J-C. Trotti : effectivement le Dr. Chervet ne travaille plus à Coppet mais sa place est utilisée par l'administration communale.

Mme L. Volant : comment gérez-vous les places de stationnement pour les commerçants qui doivent livrer et devant la pharmacie ?

Mme N. Imesch : à part pour les livraisons qui ne durent pas longtemps, aucune voiture ne devrait empiéter sur la route hors des cases et des sanctions vont être prises dorénavant.

M. Y. Riesen : le planning des séances pour 2014 vous a été remis avec la convocation.

M. Produit : les dates des séances du Conseil Régional vous seront communiquées afin que vous puissiez y participer.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 22h45

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Josyane Noverraz